

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE LUNDI 6 MAI 2019, À 20 HEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-05-06-01 Ouverture de la séance**

**2019-05-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2019-05-06-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux**

Après leur lecture,

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2019 soit adopté.

**2019-05-06-04 Liste des déboursés du mois d'avril**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 77 731,63 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2019-05-06-05 Correspondance (dons)**

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

Maison de la Famille de la MRC Bonaventure

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin qu'un don de 50 \$ soit versé à la Maison de la Famille de la MRC Bonaventure en guise de soutien pour accompagner les familles de la MRC Bonaventure.

Levée de fonds des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque qu'un don de 50 \$ soit fait aux Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon dans le cadre de leur levée de fonds annuelle se terminant le 5 mai 2019.

Gala des finissantes et finissants 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages que cinq bourses de 100 \$ soient versées aux finissantes et finissants de Saint-Siméon, lors du gala du 21 juin prochain.

### Comité ZIP Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre du Comité ZIP Gaspésie pour un montant de 75 \$.

### Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

### Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage que la Municipalité adhère à titre de membre de la CRÉGÎM pour l'année financière 2019-2020, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, pour un montant de 75 \$.

Ces propositions sont toutes résolues à l'unanimité (des membres du Conseil).

### **2019-05-06-06 Étude de vétusté des bâtiments municipaux Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon souhaite étudier la structure de deux de ses bâtiments, soit le bureau municipal et le chalet du centre Plein Air;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation d'une étude de vétusté qui a comme objectif d'analyser les structures du bureau municipal et du chalet du centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 12 avril 2019, au montant de 7 960 \$ (taxes en sus).

### **2019-05-06-07 FDT - Volet études, recherches et développement Projet destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie Accès-Logis Volet II**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Saint-Siméon, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Siméon, présentera un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon a mandaté la firme Pierre Bourdages Architecte pour la réalisation d'esquisses préliminaires et d'estimation sommaire des coûts pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet études, recherches et développement, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

**2019-05-06-08 FDT – Volet festivals et événements**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet festivals et événements;

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$ et désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

**2019-05-06-09 Rue Bélanger – Assiette non conforme aux titres  
Acquisition de parcelles de terrain**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a constaté que l'assiette de la rue Bélanger n'est pas conforme aux titres;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit la réfection de la Rue Bélanger et que ceci nécessite l'acquisition de certains terrains notamment une partie des lots 5 595 672, 5 595 673 et 5 595 665 du cadastre du Québec.

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter immédiatement l'acquisition de ces terrains et de continuer les démarches avec les propriétaires;

ATTENDU le plan de remplacement cadastral et la description technique préparés par monsieur Alexandre Babin, arpenteur-géomètre, qui correspond à cette assiette, d'après le cadastre en vigueur.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) et résolu ce qui suit :

DE DÉCRÉTER l'acquisition de gré à gré d'une partie des lots 5 595 672, 5 595 673 et 5 595 665 du cadastre du Québec montrés sur les plans et décrits par l'arpenteur-géomètre;

DE MANDATER monsieur Alexandre Babin, arpenteur-géomètre chez AXIO, arpenteurs-géomètres Inc. pour la préparation d'un plan et d'une description technique des terrains requis et, le cas échéant, des lotissements requis;

DE MANDATER le notaire Langis Blais pour préparer, le cas échéant, les actes de vente des terrains à la Municipalité;

DE MANDATER monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataires dans ce dossier.

**2019-05-06-10 Croix-Rouge canadienne  
Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés vient à échéance en août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire renouveler l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte la contribution annuelle de 195,33 \$, couvrant la période d'un an, à partir de la date de signature;

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient désignés à titre de signataires aux fins de la présente entente.

**2019-05-06-11 Représentants municipaux  
Service Ambulancier de la Baie**

ATTENDU l'échéance du mandat des représentants de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du Service Ambulancier de la Baie;

ATTENDU la volonté des représentants de renouveler leur mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de nommer messieurs Royal Poirier et Stéphane-Alexandre Blais à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

**2019-05-06-12 Autres sujets**

**2019-05-06-12-01 Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie.**

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux reliés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT que les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT que le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT que des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon :

SALUE la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;

APPUIE les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

### **2019-05-06-13 Période de questions**

Les commentaires et questionnements soulevés concernent l'affichage des procès-verbaux lors de la lecture, le bris d'aqueduc en cours sur le boulevard Perron Ouest, les modalités entourant la réforme cadastrale et les formulaires disponibles pour refuser l'accès aux pétrolières sur les propriétés privées.

La problématique concernant l'intersection de la route Poirier et du boulevard Perron a suscité plusieurs commentaires de mécontentement.

Une quinzaine de personnes étaient présentes.

### **2019-05-06-14 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance, il est 21 h 20.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale